

**Motion de MM. Peter Pirkli, Mark Muller, Bernard Lescaze et Mme Alexandra Rys:
«Pour une taxe professionnelle égalitaire».**

(ainsi amendée et renvoyée à la commission des finances par
le Conseil municipal lors de la séance du 10 avril 2001)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la motion M-62 et la réponse donnée par le Conseil administratif le 5 décembre 2000;
- que les autorités de la Ville de Genève ont les moyens d'intervenir dans l'application des lois et règlements ainsi que dans la perception de la taxe professionnelle,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre les mesures adéquates afin que la taxe professionnelle communale soit perçue en Ville de Genève selon les termes du règlement.